

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°22/2023

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers élus	: 33
Nombre de conseillers présents	: 25
Nombre de conseillers absents excusés	: 08
Nombre de conseillers ayant donné procuration	: 07
Nombre de conseillers absents non excusés	: 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. MOREL, M. ROSE,

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme BOCHET (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme BREISTROFF (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), M. MADELLA (procuration à M. HOUNNOU), Mme HAZEMANN (procuration à M. SCHWICKERT), M. SURGA (procuration à M. NOWICKI), Mme LOUIS (procuration à M. MOREL), Mme MOGUEN (procuration à M. ROSE), Mme GAUROIS (excusée).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 4 avril 2023

2.3 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRIMITIF 2023

Vote du budget primitif pour l'exercice 2023

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	2 568 210,00	70 – produits des services et ventes diverses	897 100,00
012 – charges de personnel	4 750 000,00	73 – impôts et taxes	7 277 691,00
65 – charges de gestion courante	1 070 900,00	74 – dotations et participations	1 098 900,00
014 – atténuation de produit	36 000,00	75 – autres produits de gestion courante	2 000,00
66 – charges financières	99 000,00	013 – atténuation de charges	50 000,00

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20230413-22-2023-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

67 – charges exceptionnelles	10 000,00	76 – produits financiers	100,00
68 – dotations aux provisions semi-budgétaires	1 500,00	77 – produits exceptionnels	30 000,00
022 – dépenses imprévues	150 000,00		
DEPENSES DE L'EXERCICE	8 685 610,00	RECETTES DE L'EXERCICE	9 355 791,00
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	1 310 126,68
TOTAL	8 685 610,00	TOTAL	10 665 917,68

OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	1 620 307,68		
042 – Transferts entre sections	480 000,00	042 – Transferts entre sections	120 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	2 100 307,68	TOTAL Recettes d'ordre	120 000,00

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 785 917,68	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 785 917,68
---	----------------------	---	----------------------

**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	OPERATIONS REELLES		RECETTES
----------	--------------------	--	----------

10 – Dotations, fonds divers et réserves		10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	859 527,13
13 – Subventions d'investissement		13 – subventions	327 931,00
16 Remboursement d'emprunts	320 500,00	16 – dettes et emprunts	500,00
Dépenses d'équipement total c/ 204,20, 21 et 23	2 150 435,68	20 – Immobilisations incorporelles	
Restes à réaliser	647 214,98	Restes à réaliser	22 803,00
27 – Autres immobilisations financières		024 – Produits de cessions	
020 – Dépenses imprévues	100 000,00		
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 218 150,66	RECETTES DE L'EXERCICE	1 187 958,13

OPERATIONS D'ORDRE			
040 – transfert entre sections	120 000,00	021 – virement de la section de fonctionnement	1 620 307,68
041 – transfert à l'intérieur de la section	50 000,00	040 – transfert entre sections	480 000,00
		041 – transfert à l'intérieur de la section	50 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	170 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	2 150 307,68

TOTAL Dépenses de l'exercice	3 388 150,66	TOTAL Recettes de l'exercice	3 338 265,81
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	49 884,85

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20230413_402894F85
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	3 388 150,66	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	3 388 150,66
---	--------------	---	--------------

Pris avis de la commission finances du 3 avril 2023,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 6 contres (M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN) **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 10 785 917,68 € et pour la section d'investissement à 3 388 150,66 €.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 19 avril 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 19 avril 2023

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services

P.o. Richard DUCHET



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20230413-22-2023-BF
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023